

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES



SPÉCIAL PES

Une vraie ambition pour l'école publique

✦ Pour le SNUipp-FSU, tous les élèves sont capables. Encore faut-il leur donner les conditions de leur réussite pour mettre fin à la corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires. Force est de constater que la réponse à cet enjeu fondamental occupe bien peu les débats politiques actuels.

Un premier constat s'impose, l'école primaire publique dans notre pays est financièrement sous dotée. Combler ce sous-investissement est incontournable si l'on veut mettre en place une politique éducative efficace en termes de justice sociale et de lutte contre les inégalités. Pour autant cette condition, nécessaire, n'est pas suffisante. Cette ambition pour l'école doit s'appuyer également sur une formation initiale de haut niveau, le rétablissement d'une véritable formation continue, des conditions d'enseignement améliorées pour les élèves et pour les enseignants, des contenus d'enseignement nationaux affirmant la même ambition pour tous nos élèves. Transformer l'école pour permettre à tous de réussir implique aussi de développer le travail en équipe en s'appuyant sur l'expertise professionnelle des enseignants afin que ceux-ci prennent en main leur métier. Cela passe par le développement des pratiques coopératives, un enseignement rendant plus explicite ce qui est attendu par l'école et une prise en charge efficace de la grande difficulté scolaire par des personnels spécialisés.

Enfin lutter contre les inégalités, c'est renforcer les politiques publiques (emploi, santé, logement, culture), augmenter les salaires, développer la protection sociale et les services publics car si l'école peut beaucoup, elle ne peut pas tout.

DOSSIER

COMMENT LUTTER
CONTRE LES INÉGALITÉS
SCOLAIRES? p.3

INFOS SERVICE

MOUVEMENTS, CHANGEMENTS
DE DÉPARTEMENT...p.6

QUESTION MÉTIER

CÉLINE DELCROIX, ÉDUCUER
À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS p.7

ENQUÊTE STAGIAIRES

PARLEZ-NOUS DE VOS CONDITIONS DE FORMATION!

Depuis 2 ans le SNUipp-FSU lance une grande enquête à destination des enseignant-es stagiaires, qui permet de mettre en évidence leur surcharge de travail et leurs conditions dégradées de formation et d'entrée dans le métier. Cette année, il réédite l'exercice, et, c'est à vous qu'il s'adresse : pour que vous donniez à voir votre quotidien afin d'interpeller le ministère pour une amélioration des conditions de formation. Remplissez l'enquête en ligne, vous la trouverez sur notre site dédié aux « *débuts de carrière* » :

<http://neo.snuipp.fr>



NEOTIT

LE GUIDE DU PREMIER POSTE

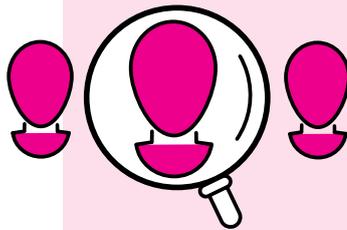
Pour vous aider dans votre future année de T1, le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous une brochure « *premier poste* » qui compile vos droits, vos obligations, des infos sur les opérations administratives (changer de département, participer au mouvement, etc.) des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, des infos plus locales sur votre département. N'hésitez pas à la demander auprès de votre section départementale.



Maintien de la prime spéciale d'installation

Dans un courrier daté du 10 février, La ministre de la Fonction publique a répondu favorablement à la FSU qui l'interpellaient sur le fait qu'un certain nombre de nouveaux titulaires de la Fonction publique, dont les professeurs des écoles stagiaires, ne pourraient plus bénéficier de la prime d'installation pour les personnels affectés en Ile de France et dans l'agglomération de Lille, et lui demandait de revoir les conditions d'attribution. En effet jusqu'à présent, cette prime était versée aux personnels nommés dans un grade

dont l'indice du 1^{er} échelon est inférieur à l'indice net 375. C'était notamment le cas des professeurs des écoles débutant à l'indice net 349. Or la revalorisation indiciaire des débuts de carrière fera passer cet indice à 383 au 1^{er} septembre 2017 et à 390 en 2019. On pouvait craindre, dès lors, que ne puisse plus leur être versée cette prime de 2000 euros. La ministre de la Fonction publique a donc confirmé à la FSU le relèvement de l'indice de référence permettant de percevoir la prime spéciale d'installation.



Sélection à l'entrée du M1 MEEF, pour le SNUipp-FSU c'est non !

Si la loi instaurant la sélection à l'entrée en master met un terme à cette sélection entre le M1 et le M2 et s'accompagne d'un droit à poursuite d'étude pour tout étudiant titulaire d'une licence qui devra se voir offrir trois propositions d'inscription en master par le recteur, elle ne sera

pas sans conséquence sur l'accès au master MEEF. En effet, cette loi, adoptée en décembre dernier et qui entrera en application dès la rentrée 2017, ouvre la possibilité aux ESPE de fixer des capacités d'accueil en M1 MEEF et de mettre en place des modalités de sélection des étudiants, pouvant conduire à une restriction de l'accès au master MEEF pour certains étudiants. Le SNUipp-FSU est opposé à ces restrictions, particulièrement dans un contexte de crise de recrutement qui perdure. D'ores et déjà des ESPE ont chiffré des capacités d'accueil et mis en place des critères de sélection aux inscriptions en M1. Le SNUipp-FSU recueille les données sur le terrain et intervient dans les instances des ESPE pour s'opposer à ces nouvelles modalités.

Le SNUipp avec les syndicats d'enseignants de la FSU, s'adressent à la ministre pour lui signifier qu'il n'est pas acceptable de restreindre l'accès des étudiants aux Masters MEEF. Dans le contexte de crise de recrutement, les ESPE doivent tout au contraire améliorer leur conditions d'accueil et de formation des étudiants et stagiaires, ce qui passe par une augmentation significative des budgets des ESPE.

COMMENT LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES ?

La réussite de tous nos élèves est une préoccupation importante de notre profession. Mais cette volonté bute sur une réalité : le système éducatif français, s'il garantit un haut niveau de formation pour une partie des élèves, ne parvient pas à lutter contre la difficulté scolaire. Quand certains élèves tirent pleinement profit des situations d'apprentissages, d'autres peinent, prennent plus de temps voire se perdent et ratent l'apprentissage. Pourquoi notre système éducatif ne parvient-il pas à s'attaquer à l'échec scolaire ?

Les comparaisons internationales placent l'école française parmi les pays les plus inégalitaires de l'OCDE. Et ce sont les élèves issus des milieux populaires qui en payent le prix. Cet état de fait n'est pas nouveau. Depuis les écrits de Bourdieu et Passeron dans les années 70, la recherche a démontré le lien qu'il y avait entre réussite scolaire et origine sociale. Mais depuis le début des années 2000, le phénomène s'amplifie. Les résultats aux évaluations PISA (évaluations internationales des élèves de 15 ans) montrent un écart de 100 points entre les élèves issus des milieux les plus paupérisés et ceux issus des milieux les plus favorisés. Il est aujourd'hui de plus de 120 points. Un récent rapport du CNESECO, publié à la rentrée 2016, pointe aussi ce phénomène. Comment lutter contre ce renforcement des inégalités et des déterminismes sociaux ?

Investir dans l'école

Depuis 1995, dans notre pays, la part des richesses (PIB) consacrée à l'ensemble de l'éducation a diminué. Elle est passée de 7,8 % en 1995 à 6,8 % en 2016. Cette perte d'un point de dépense correspond aujourd'hui à un sous-investissement de plus de 20 milliards d'euros. La comparaison des investissements dans

l'école primaire des différents pays de l'OCDE est aussi éloquente. La dépense par élève pour l'école primaire est inférieure de 15 % à la moyenne des pays de l'OCDE et de 30 % par rapport aux onze pays ayant une économie comparable à la nôtre.

Ce sous-investissement structurel a des conséquences : classes surchargées, nombre d'enseignants RASED ayant fortement diminué depuis 2008, formation malmenée...

Lutter contre les inégalités scolaires passe par un réinvestissement budgétaire conséquent (voir page 5).

Pour rattraper le retard par rapport aux onze pays qui réussissent mieux que la France tant en termes de résultats que de réduction des inégalités, ce sont 6 milliards d'euros qu'il faut investir dans le premier degré. Cela permettrait la création de milliers de postes,

l'augmentation de nos salaires et des moyens pour assurer une formation initiale de qualité, notamment en limitant à un tiers-temps le poids du stage en responsabilité.

Transformer les pratiques

Mais si la question budgétaire est centrale, lutter pour la démocratisation du système scolaire passe aussi par l'évolution de nos pratiques de classe. Comme l'évoque Jacques Bernardin (lire page 4), président du GFEN, certains élèves retrouvent à l'école un prolongement de ce qu'ils vivent chez eux et sont donc en connivence avec les attendus scolaires. Mais ce n'est pas le cas de tous, en particulier pour les élèves issus des classes populaires. Et l'école est trop souvent aveugle à cet état de fait.

Ainsi, les situations pédagogiques proposées dans les classes induisent des malentendus : quand certains de nos élèves ont parfaitement conscience que derrière chaque activité il y a un savoir à construire, d'autres restent enfermés dans le faire (lire page 4).

Or tous sont capables. Il y a donc nécessité de transformer nos pratiques afin de prendre au sérieux le rapport aux savoirs des enfants des classes populaires, de rendre explicites les véritables enjeux des situations d'apprentissage. Comme le souligne Jacques Bernardin, « c'est en faisant le

choix de la coopération que l'on peut trouver les ressorts pour permettre de lutter contre les inégalités scolaires. »

Cette transformation des pratiques est possible. Mais elle implique des moyens en termes de formation, de conditions d'exercice du métier afin qu'elles soient le

fait de tous les enseignants. Lutter pour démocratiser notre système scolaire doit donc marcher sur deux jambes : un investissement budgétaire conséquent pour permettre la transformation de nos métiers.

« C'EST EN FAISANT LE CHOIX DE LA COOPÉRATION QUE L'ON PEUT TROUVER LES RESSORTS POUR PERMETTRE DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES. »

TRANSFORMER LES PRATIQUES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Une des causes majeures des inégalités scolaires réside dans le fait que certains élèves, parce qu'ils sont à l'aise avec les codes de l'école, ont compris que chaque situation est une situation où se construit de la pensée, tandis que d'autres restent enfermés dans le « faire ». Pour ces derniers, si la tâche est réalisée, elle s'est faite en ratant l'apprentissage. Agir contre les inégalités scolaires, c'est prendre au sérieux ces rapports différents aux savoirs, pour amener tous les élèves à penser. La recherche tend à montrer que les logiques d'individualisation ont tendance à renforcer les inégalités. Il faut donc faire un autre choix. Faire le pari du groupe. Tirer profit de l'hétérogénéité. En permettant l'échange dans la tâche, la confrontation qui laisse la place à l'erreur, on peut lever des implicites et clarifier pour tous les véritables enjeux d'apprentissages.

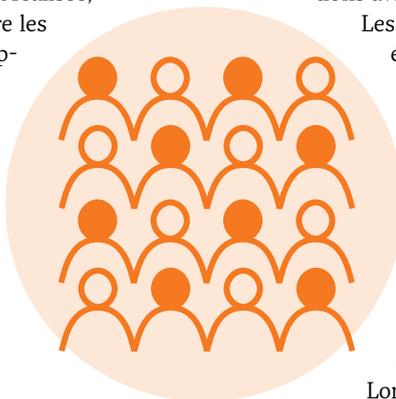
Miser sur le collectif

C'est par exemple le cas de la situation dite des « questions préalables ». L'élaboration de cette situation part du constat que les questions que l'on pose à nos élèves dans une situation de lecture sont avant tout un outil d'évaluation des capacités de lecture et de compré-

hension bien plus qu'un moyen d'apprendre. Les élèves qui ont les références culturelles et les compétences de lecteur pour accéder aux implicites du texte, réussissent quand ceux qui ne les ont pas sont en situation d'échec. Que pourrait-il se passer si l'on donnait les questions avant de donner le texte ?

Les questions sont distribuées. Mais pas le texte. Les élèves les lisent. Et une discussion s'engage. Que nous disent-elles ? Quelles informations donnent-elles ? Ce débat est un moyen de mettre tout le monde au clair sur les enjeux des questions qui pointent les enjeux de compréhension du texte. Il est aussi le moyen de partager avec l'ensemble du groupe classe les références culturelles qui n'appartiennent qu'à certains et qui sont pourtant indispensables à une lecture experte. L'enseignant pourra intervenir, en ayant le souci d'appuyer, pour les clarifier, les enjeux de la discussion. Lorsque le texte est distribué, c'est nourri de la réflexion de tout le groupe-classe que chaque élève pourra l'aborder, et répondre finalement aux questions.

Le groupe est une ressource tant culturelle que pour rendre explicite les véritables enjeux d'apprentissage.



Jacques Bernardin, président du GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle)



« Différer le temps de l'action pour avoir le temps de clarifier l'enjeu d'apprentissage. »

Quels sont les déterminants des inégalités scolaires ?

La recherche a montré depuis longtemps un lien fort entre origine sociale et réussite scolaire. Une des raisons en est que l'école est trop souvent aveugle au rapport aux savoirs des enfants des milieux populaires.

Certains enfants retrouvent à l'école un prolongement de ce qu'ils vivent chez eux : un même univers culturel de référence, l'habitude et l'encouragement à explorer l'environnement, l'immersion dans l'écrit et ses divers usages, une pratique variée du langage... L'école présuppose que tous les enfants ont ce vécu. Mais ce n'est pas le cas. Faute de connivence avec les attendus de l'uni-

vers scolaire, les élèves de milieux populaires sont déstabilisés par les demandes qui leur sont adressées ou les interprètent de façon inappropriée, ce qui génère des difficultés d'apprentissage.

Quelles pratiques de classe mettre en place pour lutter contre ces inégalités ?

Tous les élèves sont capables. Il faut donc veiller à lever les « malentendus » qui occulte pour certains les réels enjeux d'apprentissages. Il faut pour cela différer le temps de l'action, pour contrer l'engagement non réfléchi dans la tâche et avoir le temps de clarifier l'enjeu d'apprentissage. Il faut aussi permettre l'échange, la confrontation, car c'est ensemble que l'on apprend. Il faut enfin prendre le temps

de tirer collectivement la leçon de la tâche afin d'en sortir le savoir construit.

Faire le choix de l'individualisation est-il pertinent ?

Il ne s'agit pas ici de nier l'importance du travail personnel. Mais faire le choix de l'individualisation c'est rendre chacun comptable de son destin scolaire. D'autant plus que, face aux difficultés de certains, le risque est grand d'aménager le travail en en réduisant la complexité, ce qui au final peut conduire à ce que certains n'aient plus que des problèmes de bas niveau à résoudre quand d'autres construiront des savoirs de haut niveau. Bien au contraire, c'est en faisant le choix de la coopération que l'on peut trouver les ressorts pour permettre de lutter contre les inégalités scolaires.

L'ÉCOLE PRIMAIRE SOUS-INVESTIE EN FRANCE

Comparé à la moyenne des pays de l'OCDE et aux 11 pays comparables, le système scolaire français réussit moins bien aux évaluations PISA (2012) mais aussi en termes d'impact des inégalités sociales sur les résultats scolaires. Or les pays qui réussissent mieux sont aussi ceux qui ont les enseignants les mieux formés. Il y a urgence à améliorer les conditions de travail des enseignants et donc les conditions d'apprentissage de tous les élèves, en investissant massivement dans l'École :

- 1,1 Md€ pour créer 30 000 postes dans les écoles
- 5 Md€ pour porter les salaires du primaire au niveau des 11 pays comparables
- 6 Md€ pour porter le budget du primaire au niveau des 11 pays comparables



TRANSFORMER L'ÉCOLE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

APPEL POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le 26 janvier dernier, le SNUipp-FSU a organisé un colloque à Paris réunissant enseignants en éducation prioritaire et chercheurs pour témoigner et débattre des dispositifs à l'œuvre dans les territoires. À cette occasion, il a lancé un appel pour renforcer les politiques d'éducation prioritaire soutenu par un grand nombre de chercheurs et pédagogues.

📄 APPEL www.snuipp.fr/Education-prioritaire-une-brochure



LE POINT DE VUE DU SNUIPP-FSU

Lutter contre les inégalités scolaires et les déterminismes sociaux impliquent d'investir de façon importante dans l'école et d'agir pour transformer nos métiers. Pour le SNUipp-FSU il faut :

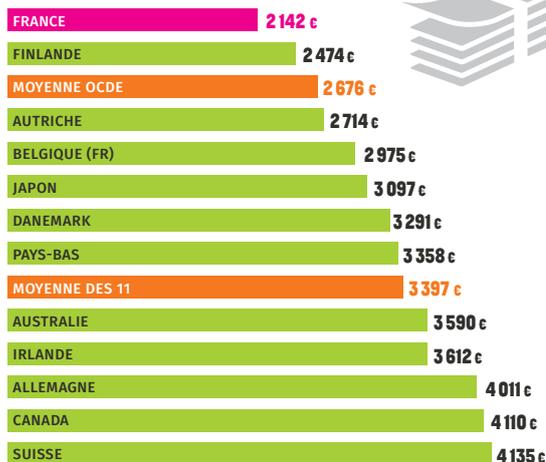
- un plan d'investissement de 6 milliards d'€ pour permettre la création de plusieurs milliers de postes et la revalorisation de nos salaires
- réduire les effectifs en classe à 25 élèves (20 en éducation prioritaire)
- deux années de formation initiale ambitieuse et de qualité sous statut de fonctionnaire stagiaire
- la garantie d'au moins une semaine de formation continue chaque année
- la reconstruction des RASED
- la baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves, avec un plus de maîtres que de classes permettant d'arriver à un temps de service de 18h devant élèves + 3h consacrées au travail en équipe

L'intégralité de l'analyse du SNUipp-FSU :

📄 <http://snuipp.fr>

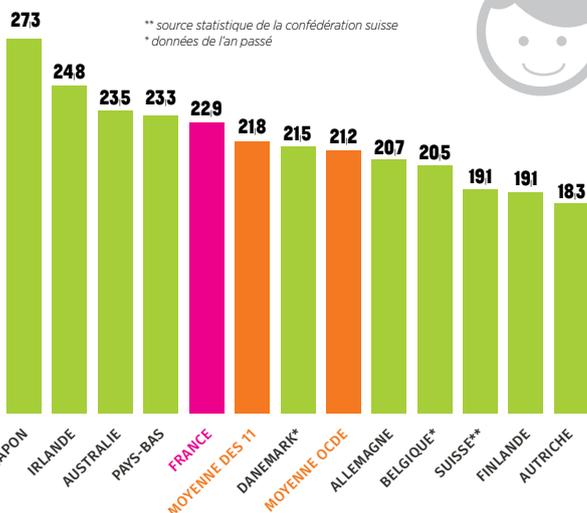
fr/L-ecole-primaire-sous-investie-en

Salaire mensuel moyen des enseignants des écoles au bout de 15 ans de carrière



OCDE 2014

Nombre d'élèves par classe primaire



** source statistique de la confédération suisse
* données de l'an passé

OCDE 2016

TÉMOIGNAGE

Jaakko SALO,
conseiller spécial de l'OAJ,
syndicat des enseignants
finlandais

Quels dispositifs, dans l'école finlandaise, permettent de lutter efficacement contre les inégalités scolaires ?

Le facteur principal est la présence d'enseignants qualifiés. Les enseignants ont leur master Métier de l'éducation, master très attractif et sélectif. Ensuite, en ce qui concerne la prise en charge de la difficulté scolaire, nous avons un système de soutien à 3 niveaux : général, intensif ou spécial. Tous les élèves ont droit à l'un de ces niveaux qui comprend de la remédiation, de l'apprentissage collaboratif, un temps partiel « besoins éducatifs particuliers »... Mais pour le niveau intensif, tous ces moyens peuvent être utilisés régulièrement ou en même temps et les élèves ont droit à des moyens spécifiques en fonction de leurs besoins. On préfère offrir ces dispositifs en classe intégrée, en utilisant un enseignement collaboratif, accompagné par un enseignant spécialisé. Pour un soutien plus important, il y a des classes spécialisées.

Comment est organisé le financement de l'école ?

Notre système de soutien ne fonctionne pas de manière égale et de nombreux élèves ne bénéficient pas de l'aide dont ils ont besoin. Traditionnellement, notre système accorde une grande liberté aux communes, ce qui entraîne de grandes différences entre les municipalités. Nous avons de très bons résultats là où les villes offrent un financement supplémentaire. Mais certaines villes plus petites doivent se battre avec des ressources insuffisantes. D'ailleurs, même si la Finlande a l'un des plus bas pourcentages d'élèves peu performants, ce taux augmente rapidement ces dernières années.

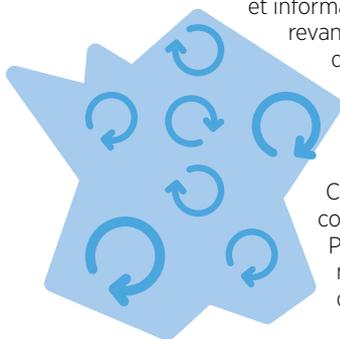
MOUVEMENT

Les règles sont départementales et basées sur un classement par barèmes garantissant transparence et équité. Les demandes d'affectation sont examinées par les services du DASEN sous la surveillance des représentants du personnel désignés par les élections professionnelles lors des :
rectification d'erreurs, respect des règles. Les affectations sont prononcées par le DASEN en CAPD, dans lesquelles siège, dans tous les départements, le SNUipp-FSU. Il veille au respect des droits des collègues puis publie les résultats pour en assurer le contrôle par tous.

Comment se déroule le mouvement ?

Deux grandes phases : le mouvement principal (nomination des personnels titre définitif sur un poste qu'ils ont demandé) et le mouvement complémentaire (nomination à titre provisoire pour une année).
Pour connaître les échéances ainsi que la réalité des écoles de votre département, vous pouvez contacter les représentants du SNUipp-FSU de votre section départementale et consulter l'e-dossier Mouvement du SNUipp de votre département :
<http://e-mouvement.snuipp.fr/XX>
où XX est le numéro de votre département.

CHANGER DE DÉPARTEMENT



Les stagiaires ne peuvent pas bénéficier de la procédure nationale et informatisée de permutations qui existe pour les titulaires. En revanche, ils peuvent, à titre dérogatoire, demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « *ineat / exeat* ». Il s'agit d'une demande de sortie du département où vous avez été recruté (exeat) et d'une demande d'entrée dans le département de votre choix (ineat), à adresser au Directeur d'Académie par la voie hiérarchique. Ces démarches sont examinées en fin d'année scolaire en commission (CAPD) où siègent les délégués du SNUipp-FSU. Pour constituer votre dossier et être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU de votre département.

PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Pour les lauréats des concours 2014 rénové et ultérieur, un décret exclut du bénéfice de la prime d'entrée dans le métier (1500 € versés en deux fois lors de l'année de T1) les enseignants ayant une expérience d'enseignement préalable pendant une durée supérieure à trois mois. Le SNUipp-FSU continue de mener bataille auprès du ministère afin que la prime d'entrée dans le métier soit rendue accessible à l'ensemble des néo-titulaires.

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ? 🔍



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois... Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte. Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.

MÉTIER DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017). L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.



assureur militant

SUR LE VIE

3 QUESTIONS À

Céline Delcroix, enseignante-chercheuse à l'ESPE de Créteil (Lirtes-Ouiep)



« **Éduquer à l'égalité Filles-Garçons** »

La mixité à l'école entraîne-t-elle l'égalité entre les filles et les garçons ?

L'école reste profondément inégalitaire. Le rapport 2016 de la DEPP constate que les parcours scolaires sont très différenciés. Les garçons sont plus souvent en retard, les filles sont plus performantes. En fin de 3e, elles sont meilleures en français, et en sciences. Au lycée, les choix d'orientation sont marqués par les stéréotypes : on a par exemple 85 % de filles en santé-social, 86 % de garçons en sciences de l'ingénieur. Malgré cette réussite scolaire des filles, les inégalités du monde du travail pénalisent les femmes. L'enjeu est donc de comprendre ce qui se passe dès le primaire, comment l'école produit des inégalités d'apprentissage.

Qu'est-ce qui se joue en classe ?

Les interactions permettent aux élèves de construire des connaissances : ils entrent en activité par réaction à une demande de l'enseignante ou de l'enseignant. La recherche a établi que ces interactions sont différenciées selon le sexe, en quantité et en qualité. Les professeurs des écoles interagissent à 55 % avec les garçons (66 % dans le second degré). Les filles sont plutôt sollicitées pour répéter, reformuler, les garçons pour argumenter et expliquer. On tolère des garçons davantage d'interactions spontanées.

Implicitement, l'école apprend aux enfants la place de chacun, et de chacune. La plupart des enseignants ne voient pas ces phénomènes. Il est donc absolument nécessaire de les former, aussi bien sur les interactions que sur les contenus d'enseignement.

Quelles activités pédagogiques peuvent favoriser l'éducation à l'égalité ?

On peut faire réfléchir les enfants sur les effets de catégories, sur la place des filles et des garçons. Faisons-les travailler sur l'arbitraire de la langue, des règles de grammaire. Et arrêtons de dire que le masculin l'emporte ! Ou sur l'évolution du code des couleurs : autrefois, le bleu était la couleur des femmes, le rose celle des chevaliers. Les manuels scolaires ne sont pas égalitaires, pas plus que la littérature jeunesse. Mais on peut faire porter aux enfants un regard critique sur les livres qu'on leur présente (en lien avec les débats de l'EMC).

Pour contrebalancer les stéréotypes, l'école doit présenter des modèles atypiques, en sciences, en histoire, montrer des femmes qui ont réussi, par leur travail et leur investissement : des études ont mesuré que cela accroît la motivation des élèves.

ENSEIGNANTE-CHERCHEUSE EN ESPE, CÉLINE DELCROIX EST PROFESSEUR DES ÉCOLES DÉTACHÉE.



Emilie Thomas, T1, sur un poste de brigade dans la circonscription de Pierrefitte et Villetaneuse (93)

Ta formation initiale t'a-t-elle suffisamment préparée pour ton entrée dans le métier ?

L'année de M1 est quasiment entièrement consacrée à la préparation au concours, la formation initiale en pâtit. Ce n'est que lors de mon année de stage que j'ai pu prendre la mesure de la réalité des choses. J'ai eu un seul stage d'observation en M1 en maternelle, il en faudrait dans les 3 cycles pour se rendre compte de la réalité.

Comment as-tu vécu ta première rentrée ?

On était « flippé », on a eu le sentiment d'être lâché comme ça. En plus, en tant que brigade, je n'ai connu mon affectation que le 31 août, je n'ai donc pas eu le temps de repérer les lieux, de rencontrer les collègues... et pourtant, il fallait que je rassure les élèves et les familles le jour de la rentrée ! Ce qui m'a le plus surpris en entrant dans le métier, c'est le niveau des élèves, notamment en comparaison avec mon école de stage en M1 à Brest.

As-tu été accompagnée lors de cette première année ?

Nous avons 15h de formation cette année mais seulement en maternelle parce que nous étions trop nombreux en élémentaire... Heureusement, je suis inscrite à un stage syndical sur l'hétérogénéité des élèves. Je trouve que nous avons été bien formés en maths et en français mais très peu dans les autres disciplines : histoire-géographie, sciences, les arts... cela me demande beaucoup d'efforts de préparation dans toutes ces matières. Je suis heureuse d'être enseignante mais parfois je me sens dépourvue.



ACTION SYNDICALE
MAINTIEN DE LA PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION

<http://neo.snuipp.fr/maintien-de-la-prime-speciale-d,496>



SYNDICAT
10 QUESTIONS SUR LE SYNDICAT

<http://neo.snuipp.fr/10-questions-sur-le-syndicat,8>



PASS ÉDUCATION
À VOUS LES MUSÉES !

<http://snuipp.fr/Le-pass-Education-pour-tous-comme>

Écarts de rémunération d'un mois par an pour les professeurs des écoles selon leur sexe

Salaires et retraites plus faibles, déroulement de carrière ralenti, accès à certains postes plus restreints, autant d'inégalités entre les femmes et les hommes qui existent dans le secteur privé mais aussi dans la Fonction publique.

En France, le salaire moyen des professeurs des écoles est de 2195 € net (bilan social 2014-2015) mais l'écart moyen entre les hommes et les femmes est de 8% soit un mois de salaire par an. Et il ne faudrait pas croire que la Fonction publique est épargnée par ces discriminations. Le système de promotion à trois vitesses était créateur d'inégalités de déroulement de carrière et aboutissait à des écarts de carrière de 5 ou 6 ans.

L'exercice de certaines fonctions avec des inspections plus rapprochées, des contacts plus fréquents avec les IEN, explique en partie ces différences. Mais à fonction égale, il

persiste des inégalités entre les femmes et les hommes. Si une partie de l'écart de rémunération peut s'expliquer par un exercice à temps partiel, une disponibilité ou un congé parental qui ont pu ralentir la carrière - l'IEN considérant parfois inconsciemment que l'investissement professionnel est moindre - une autre partie de l'écart reste inexpliquée. A ancienneté égale, c'est bien la note qui fait la différence.

Beaucoup reste à faire : formation, application du protocole

Il est donc plus que nécessaire que les IEN soient informés et formés sur ces inégalités

de traitement qui sont méconnues, parfois niées. Le nouveau système réduira à deux ans l'écart dans la classe normale. Il faudra redoubler de vigilance quant à l'égalité de traitement et s'assurer qu'il n'y a aucune discrimination dans ce nouveau système.

Les textes réglementaires prévoient qu'il ne doit y avoir aucune discrimination selon que l'on est homme ou femme et que le fait de travailler à temps partiel ne doit pas ralentir la carrière, ni l'accès à certains postes. Le SNUipp-FSU veillera à ce que ce principe soit respecté. S'il y a quelques évolutions, il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité professionnelle notamment par des actions de formation et de sensibilisation.

Le protocole sur l'égalité professionnelle signé en 2013 dans la Fonction publique a relancé cette dynamique mais la mise en œuvre se fait attendre.

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

